

FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE

COMPTE-RENDU

REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

du 2 Octobre 2013, à 14 h 00
aux Adrets

Présents : Denis REBREYEND, Joseph NIER, Pierre OSTIAN, Jean PICCHIONI (Assoc. Des Maires, ANEM) Marc ROUMEAS (GDS), Alain HARET (SITADEL), Didier VILLARD (Chambre d'Agriculture), Baptiste NETTIER (IRSTEA), Claire DUBOIS (ONF), Michel DIDIER et Romain COQUARD (ABI), Florent SALVI, Vincent CHARRIERE, Roland BOUVIER, Jean-François TROSSERO, Maurice BALLY, Constant PLANÇON, Camille GIROUD, Bernard MICHON et Sophie GOUIN (Espace Belledonne).

Présents au titre de l'équipe technique : Bruno Caraguel, Christophe Moulin, Véronique Bordel.

Absents avec pouvoir : Louis CHARPENTIER, Jean-Yves SILLANS, Roger GIRAUD, Christine FAVRÉ, Patrick VACHER (APAP).

Se sont excusés : André VALLINI et Christian NUCCI (CGI), Eliane GIRAUD, Stéphane WEISS et Flore BLONDEAU (CRRRA DADR), René JACQUIN (Chambre d'Agriculture), Jean-Louis SERRE, Jean-Rémy OUGIER.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Points à l'ordre du jour

1 ACCUEIL DES MEMBRES DU CA -----	6
2 ÉCHANGES SUR LE PROJET DE PNR AVEC L'ASSOCIATION "ESPACE BELLEDONNE" -----	6
3 VIE ASSOCIATIVE GESTION DE L'ASSOCIATION -----	8
3.1 Budget prévisionnel FAI -----	8
3.2 Contribution de la FAI au capital social du projet de SCIC "La Marmite" (restaurant, bar, épicerie aux Adrets) -----	9
3.3 Suites à donner aux amortissements des investissements au Sénégal --	10
3.4 Organisation et dates de l'AG 2014 et du 3ème Salon des Entrepreneurs en alpage -----	11
4 SERVICES AUX ADHERENTS -----	12
4.1 Programmation des équipements pastoraux 2013 et 2014 -----	12
4.2 Fonctionnement des GP -----	12
4.3 Décret autorisant le non reversement des MAE (PHAE et MAEt) et suites à donner / Document associés -----	13
4.4 Suites à donner aux permanences 7/7 animaux morts et loup -----	13
4.5 Assurance mortalité, état des souscriptions suite aux nouveaux tarifs et nouvelle organisation -----	13
5 NOUVEAUX PROJETS, NOUVELLES ORIENTATIONS -----	14
5.1 Conventions d'Assistance Technique relatives aux études -----	14
5.2 Point sur l'appel à projet GIEE "Mobilisation en faveur de l'Agro-écologie" -----	15
6 QUESTIONS DIVERSES -----	15
6.1 Perspectives Festival du Film Pastoralismes et Grands Espaces 2014 --	15

Extraits des délibérations, CA du 2 octobre 2013 à 14h00

1 ACCUEIL DES MEMBRES DU CA

2 ÉCHANGES SUR LE PROJET DE PNR AVEC L'ASSOCIATION "ESPACE BELLEDONNE"

Eléments de synthèse

Ces premiers échanges avec les représentant de l'Espace Belledonne permettent de comprendre la nature du projet de PNR en Belledonne, de poser les premières bases de ses capacités à prendre en compte et préserver les activités et les ressources pastorales. Un espace de travail en interne à la FAI pourra être tenu sous réserve de mobiliser les moyens nécessaires, afin de mieux construire le positionnement de la FAI dans le cadre de ce projet. Il mobilisera les responsables d'alpage, les communes de Belledonne, les acteurs agro-pastoraux et le CA de la FAI. L'amplitude de la convocation sera proche de celle de l'AG. La période de janvier 2014 serait la meilleure.

3 VIE ASSOCIATIVE GESTION DE L'ASSOCIATION

3.1 Budget prévisionnel FAI

La FAI n'a pas été retenue suite à la consultation relative aux diagnostics pastoraux lancée par le PNR de Chartreuse ; le bureau d'étude Terraterre est chargé de la prestation.

Le CA prend bonne note de la décision du PNR. Il charge le coordinateur et l'équipe technique de rester attentif, avec le CA, aux évolutions de ce dossier.

Dans la mesure où le projet de la CCVG est de travailler davantage avec le versant isérois du col (Allemont et Vaujany), le CA est favorable au principe de portage du contrat de travail de l'animatrice, dans les mêmes conditions et précautions qu'en 2012.

Devant les difficultés de mobilisation des crédits publics, le CA prend note du projet de réduction de la masse salariale proposé.

3.2 Contribution de la FAI au capital social du projet de SCIC "La Marmite" (restaurant, bar, épicerie aux Adrets)

Afin de garantir un espace de restauration adapté aux besoins des salariés et des activités de l'Association, de s'insérer encore davantage dans la vie du village des Adrets, le CA de la FAI décide de se positionner comme membre fondateur dans ce projet de SCIC, et d'apporter au capital de la SCIC à hauteur de 6 parts pour un montant de 300€.

Il autorise également le Président ou le Coordinateur à procéder à la signature des différents documents nécessaires à la création de la SCIC et à l'engagement de la FAI dans ce projet.

3.3 Suites à donner aux amortissements des investissements au Sénégal

Le CA constate qu'en effet il conviendrait de ne pas conserver ces amortissements dans la comptabilité de la FAI. Il charge l'équipe technique d'adresser un courrier de demande d'avis au Conseil Régional sur cette question. Il statuera sur la base de cette réponse lors d'un prochain CA.

3.4 Organisation et dates de l'AG 2014 et du 3ème Salon des Entrepreneurs en alpage

Le principe de tenir l'AG sur Grenoble est retenu.

Pour Jean PICCHIONI, il serait prudent de retarder la date de cette AG après que les conseils municipaux et les syndicats de communes se soient réorganisés, la proposition retenue est de chercher une date dans la dernière semaine d'avril au plus tard (24 avril dernier délai).

4 SERVICES AUX ADHERENTS

4.1 Programmation des équipements pastoraux 2013 et 2014

Devant l'incertitude quant à la pérennité fin 2014 de la ligne directe "règlement d'exemption" du CG, une note précise sur l'intérêt du maintien de cette ligne directe sera portée à connaissance des élus et des techniciens du Conseil Général avant la fin de l'année.

4.2 Fonctionnement des GP

En ce qui concerne les contrats de travail des bergers salariés, une Commission Bergers-Employeurs sera réunie par la FAI en janvier 2014 et abordera les questions de types de contrats.

4.3 Décret autorisant le non reversement des MAE (PHAE et MAEt) et suites à donner / Document associés

Le décret permettant la non obligation des reversements de la PHAE et des MAEt est paru.

Pour ce faire, il faut que le GP décide en AG ce principe et qu'il propose un bulletin d'adhésion rappelant les règles décidées quant au reversement.

4.4 Suites à donner aux permanences 7/7 animaux morts et loup

Il est proposé de maintenir le service de permanence prédation en 2014, car il permet également de faire circuler de l'information quant aux prédatons. C'est également un soutien aux éleveurs et bergers engagés en montagne.

La FAI participera aux comités de pilotage qui seront organisés sur ces sujets.

En ce qui concerne les animaux morts en alpage, à cette date, 12 évacuations ont été faites cette année, qui n'est pas terminée. Il est rappelé que l'hélicoptère reste le moyen mobilisé en dernier recours et seulement si les enjeux locaux le nécessitent.

4.5 Assurance mortalité, état des souscriptions suite aux nouveaux tarifs et nouvelle organisation

Le CA prend note de l'évolution des souscriptions à ces contrats d'assurance. Contact sera pris avec GROUPAMA pour que l'offre reste en rapport avec les attentes et les capacités de financement des GP.

5 NOUVEAUX PROJETS, NOUVELLES ORIENTATIONS

5.1 Conventions d'Assistance Technique relatives aux études

Dans la mesure où les exigences des financeurs et des demandeurs sont croissantes, il est proposé de présenter aux porteurs de projets d'études une convention d'assistance technique, au taux de 8%, au même titre que pour les améliorations pastorales. A compter de la programmation 2014, cette dernière sera signée au moment du dépôt de la demande de financement ; elle pourra être annulée en cas de non obtention du financement.

5.2 Point sur l'appel à projet GIEE "Mobilisation en faveur de l'Agro-écologie"

La FAI, avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère, comme il en a été question lors du CA de juin 2013, a déposé un projet de reconnaissance et de mise en œuvre d'un agneau d'alpage, dans le cadre de l'appel à projet GIEE lancé par le Ministère de l'Agriculture sur des financements CASDAR.

Le CA autorise le Président et le Coordinateur à mettre en œuvre les actions afférentes à la bonne conduite de ce dossier.

Suite au CA de juin 2013 concernant les opportunités des GIEE centrés sur les logiques de territoire pour les économies pastorales, un projet construit en partenariat avec l'Espace Belledonne a été

déposé auprès de la DRAAF. Le CA autorise le Président et le Coordinateur à mettre en œuvre les actions afférentes à la bonne conduite de ce dossier.

6 QUESTIONS DIVERSES

6.1 Perspectives Festival du Film Pastoralismes et Grands Espaces 2014

Le CA autorise le Président et le Coordinateur à étudier et engager les actions de partenariat avec Pastoralismes du Monde sur ce projet pour permettre la réalisation du festival en 2014.

Compte Rendu

CA du 2 octobre 2013

aux Adrets

1 ACCUEIL DES MEMBRES DU CA

Denis REBREYEND ouvre le CA en accueillant Marc ROUMEAS, nouveau Directeur du GDS. Il arrive d'un autre GDS, dans l'Allier.

La Besnoitiose est l'une des principales contraintes actuelles dans le département de l'Isère.

Bruno CARAGUEL et Denis REBREYEND rappellent l'importance des partenariats avec le GDS sur les questions sanitaires, l'un des points stratégiques des gestions pastorales, en raison des mouvements et des mélanges de troupeaux.

2 ÉCHANGES SUR LE PROJET DE PNR AVEC L'ASSOCIATION "ESPACE BELLEDONNE"

Denis REBREYEND rappelle que les CA de la FAI sont organisés dans les villages des piémonts des massifs pour être au plus près des acteurs de terrain, de prendre le temps de partager les préoccupations en matière de gestion pastorale. Dans ce cadre, suite à une proposition faite en CA de la FAI, Espace Belledonne a proposé d'échanger avec le CA de la FAI sur le projet de territoire que conduit Espace Belledonne. Dans ce cadre, il accueille Bernard MICHON (Président de l'Espace Belledonne, et maire de Revel), et Sophie GOUIN, (Directrice de l'Espace Belledonne).

Bernard MICHON rappelle les historiques des actions engagées ou permises par l'Espace Belledonne. Cette association rassemble ainsi 54 communes qui s'interrogent sur des actions à conduire en commun à l'échelle du massif. Il souligne que le positionnement de l'Espace Belledonne est de fédérer et coordonner les acteurs publics et privés du territoire, mobiliser des fonds publics via des programmes (Leader, PPT...) et accompagner l'émergence de projets de valorisation des ressources naturelles et culturelles de Belledonne. Les projets soutenus et expérimentés visent à sortir des affrontements de principe entre acteurs qui ne devraient pas s'opposer. Selon lui, les partenariats à mettre en œuvre doivent être engagés sur des bases solides (dépasser les ressentis, s'appuyer sur des approches scientifiques) et doivent permettre de rester maître des actions engagées pour le bénéfice du territoire et des acteurs locaux.

Les actions soutenues par l'espace Belledonne permettent également, par des jeux de partenariats, de construire des actions entre intercommunalités, en s'appuyant sur leurs compétences et leurs attentes, sans s'éloigner des préoccupations du massif.

L'Espace Belledonne conduit un projet de territoire à partir des spécificités fortes. Ce territoire est soumis à des évolutions fortes (agglos, populations, règles diverses...)

Bernard MICHON évoque le projet de PNR, car il permet selon lui une structuration des approches, permettra de sécuriser sur le long terme les différentes actions et démarches, de peser face aux autres territoires constitués.

Les objectifs seraient de :

- Retravailler et développer les relations montagne - ville
- Conforter les économies locales et la protection des ressources identitaires
- Mobiliser les acteurs et les habitants autour de valeurs et de patrimoines partagés
- Anticiper les évolutions des enjeux en matière de transports / Habitat, énergie.

Ces actions se feront sur la base d'une gouvernance s'appuyant sur des acteurs existants et dépassant les limites administratives. Par exemple, il serait préférable de ne pas réfléchir sur des stratégies de classement, mais de contractualisation.

Bernard MICHON questionne la FAI sur ce projet, ses perspectives, les attentes et les questions que le CA pourrait avoir quand au projet de PNR à l'étude.

Jean PICCHIONI rappelle que dans les années 70, un projet de PNR avait été mis à l'étude et abandonné. La faiblesse de Belledonne est selon lui sa longueur, l'absence de capacité à vivre ensemble à l'échelle du massif. Les alpages et la montagne sont en Belledonne ce qui rassemble et qui réunit les acteurs. Il rappelle la difficulté que disent rencontrer les alpagistes dans les Parcs, qu'il faut travailler à partir de cela.

Bernard MICHON rappelle que la question de la contractualisation (par opposition aux stratégies de classement) pourrait permettre de fédérer les initiatives qui apparaissent comme séparées, de ne pas entrer dans des stratégies de contraintes mais de responsabilisation des acteurs face à des enjeux partagés.

Denis REBREYEND souligne l'importance de la démarche de contractualisation, pour mobiliser les acteurs.

Didier VILLARD rappelle l'importance de mettre en avant les partenariats dans la mobilisation de tous.

Vincent CHARRIERE rappelle qu'il ne faut pas oublier l'artisanat, primordial dans ces secteurs d'économie montagnarde. Il souligne le fait que ce projet de PNR est présenté comme étant différents des autres, d'une nouvelle génération. Il souligne que dans le concept de Parc Naturel Régional il est entendu par tous le côté espace naturel et rarement le volet économie.

Bernard MICHON souligne qu'avant d'être un espace naturel, il s'agit d'un espace de vie. En s'appuyant sur l'exemple de l'Avesnois où dans le périmètre du PNR, il y a un taux de chômage de 30%. La première des urgences est l'emploi dans le cadre des actions en faveur de l'économie. Et d'une économie en lien avec les ressources du territoire.

Vincent CHARRIERE souligne l'importance de ne pas aller vers du classement. Ces derniers se trouvent souvent en contradiction les uns des autres.

Florent SALVI rappelle que la vision globale doit être maintenue, ne pas laisser s'enfermer dans des gestions cloisonnées issues d'approches exogènes et de regards posés hors du contexte.

Bernard MICHON insiste de nouveau sur la nécessité de s'appuyer sur les gens et ceux qui composent le territoire.

Pierre OSTIAN propose de bien insister sur la différence entre le Parc Naturel Régional et Parc National. Dans le premier, il s'appuie sur une charte, sur une volonté partagée. Avec Vincent CHARRIERE, il souligne que le mot Espace Belledonne est ouvert, moins fermé que le mot Parc qui implique le clôt.

Bernard MICHON souligne que les nouvelles approches des parcs sont d'intégrer des acteurs extérieurs, que le projet peut être construit autour de cette notion d'espace.

Florent SALVI insiste sur le fait que la vérification de l'adéquation d'un Parc comme outil de territoire est primordiale. Il ne faut pas choisir le mauvais outil, et ce dès le départ.

Vincent CHARRIERE pense que le l'outil PNR est adapté.

Bernard MICHON pense que la phase de préfiguration permet de rester dans une phase associative et de construire la suite, le projet pour le territoire, dans cet espace de travail intermédiaire, de mobiliser les intercommunalités dans les meilleures conditions.

Bernard MICHON relance la question à donner aux acteurs qui sont centrés sur des territoires différents de Belledonne, (ce qui est le cas de la FAI à l'échelle du département et de l'ADABEL qui se limite à Belledonne Isère)

- Quelle posture interdépartementale ?
- Quelle place dans la structure en projet ?

Florent SALVI propose que la FAI s'organise autour d'un débat sur ce thème. Le sujet n'est pas facile, le point de vue est à construire. Il faut bien faire le tour des possibilités avant d'aller plus en avant.

Eléments de synthèse

Ces premiers échanges avec les représentant de l'Espace Belledonne permettent de comprendre la nature du projet de PNR en Belledonne, de poser les premières bases de ses capacités à prendre en compte et préserver les activités et les ressources pastorales. Un espace de travail en interne à la FAI pourra être tenu sous réserve de mobiliser les moyens nécessaires, afin de mieux construire le positionnement de la FAI dans le cadre de ce projet. Il mobilisera les responsables d'alpage, les communes de Belledonne, les acteurs agropastoraux et le CA de la FAI. L'amplitude de la convocation sera proche de celle de l'AG. La période de janvier 2014 serait la meilleure.

3 VIE ASSOCIATIVE GESTION DE L'ASSOCIATION

3.1 Budget prévisionnel FAI

3.1.1 Année 2013

Bruno Caraguel présente le budget prévisionnel 2013 (cf. annexes). Il insiste sur les points suivants :

Le total des cotisations encaissées à ce jour atteint 68.500 €, soit + 6.000 € par rapport à 2012. Il faut noter :

- 2 nouvelles adhésions à 1.000 € (Pontcharra, Grenoble),
- quelques "retardataires" de 2012,
- l'augmentation des adhésions d'éleveurs individuels, ainsi que du volume financier des adhésions des communes.

Le montant mobilisable des Assistances Techniques à membres a été réduit compte tenu de l'incertitude qui existe à ce jour sur une douzaine de dossiers 2013 d'améliorations pastorales qui n'ont pas encore été votés à la Région du fait des limites d'inscription budgétaire régionale 2013.

Bruno CARAGUEL fait également état du ralentissement des engagements des projets qui se remarquent dans l'ensemble des domaines d'intervention de la FAI. Les interventions de contention de Jean Marie DAVOINE sont de plus en plus annulées, les études prévues de longue date ne s'engagent pas. Cela conduit l'équipe à chercher des moyens complémentaires auprès de nouveaux financeurs, à se porter maître d'ouvrage de projets de formation. D'autres opportunités seront saisies si elles se présentent.

a *Diagnostics pastoraux des Hauts de Chartreuse*

*La FAI n'a pas été retenue suite à la consultation relative aux diagnostics pastoraux lancée par le PNR de Chartreuse ; le bureau d'étude Terraterre est chargé de la prestation.
Le CA prend bonne note de la décision du PNR. Il charge le coordinateur et l'équipe technique de rester attentif, avec le CA, aux évolutions de ce dossier.*

b *Demande de partenariat de la part de la Communauté de Communes de la Vallée du Glandon pour l'édition 2014 de la fête du Col*

Le Président de la CC de la vallée du Glandon demande à la FAI s'il est possible de reconduire le partenariat avec la FAI. En 2012, il a conduit au portage du contrat de travail de Cathy DAVOINE par la FAI sur 8 mois, à temps partiel.

Dans la mesure où le projet de la CCVG est de travailler davantage avec le versant isérois du col (Allemont et Vaujany), le CA est favorable au principe de portage du contrat de travail de l'animatrice, dans les mêmes conditions et précautions qu'en 2012.

3.1.2 Année 2014

(cf. Charges prévisionnelles 2014 en annexe)

Le contexte budgétaire de l'année 2014 semble assez délicat dans le sens où de profonds changements sont en cours dans les accès aux crédits publics. Par exemple, la perte des diagnostics pastoraux sur la Chartreuse, la fin du FEADER, l'approche du terme des premiers PPT, la non ouverture avant l'été 2014 des prochains financements européens, les doutes sur l'avenir de la DATAR et du FNADT, les échéances électorales municipales de mars 2014, obligent à la plus grande prudence économique.

Par ailleurs, l'équipe reste très mobilisée sur de nouveaux projets, répond à des appels à projets afin de diversifier les activités et les ressources.

Afin d'assumer ce passage difficile, la proposition de l'équipe technique est de réduire la masse salariale autant que possible, par les moyens suivants :

- La non reconduction des emplois en apprentissage, malgré le vif intérêt de s'engager auprès des jeunes et de la formation ;
- Le non remplacement du ½ temps demandé par Véronique SAVIOZ au retour de son congé maternité à compter d'avril 2014 (congé parental d'une durée de 3 ans).

L'équipe technique restera très vigilante sur les opportunités de réduction des masses salariales. Cependant, la disponibilité de l'équipe s'en trouvera réduite et il conviendra d'être très opportun sur les engagements des temps de travaux sur les différents projets.

Devant les difficultés de mobilisation des crédits publics, le CA prend note du projet de réduction de la masse salariale proposé.

3.2 Contribution de la FAI au capital social du projet de SCIC "La Marmite" (restaurant, bar, épicerie aux Adrets)

Jean PICCHIONI rappelle que la "Marmite Campanaise" (restaurant situé aux Adrets) est un projet dont le bâtiment est propriété de la commune des Adrets. Après 2 échecs de gérance, les habitants se sont saisi du projet.

Le statut de SCIC a été retenu pour ce projet. Deux catégories de contributeurs/décideurs sont envisagés :

- "Les marmitons" seront consultés pour les grandes décisions. Ils ont une contribution minimale de 1 part ;
- "Les fondateurs" sont ceux qui vont prendre les décisions actives. ils ont une contribution minimale de 6 parts.

Le montant de la part est fixé à 50€.

La gérance serait confiée à un gérant bénévole, candidat élu parmi les fondateurs du projet en AG, soutenu par un "Conseil d'appui". 2 salariés seraient recrutés.

Le tissu associatif de proximité à été mobilisé car il est de nature à permettre de faire vivre le lieu. Les associations sont également des acteurs économiques majeurs. Elles sont sollicitées à titre de "membres fondateurs".

Le statut SCIC sera vraisemblablement adossé à une SARL. Le projet sera donc une entreprise commerciale, mais avec une dimension sociale, visant à des liens intergénérationnels et interprofessionnels. Le projet de type collectif est recherché pour que la proximité fonctionne mieux que sur les 2 gérances précédentes (services, animation et convivialité, voir renforcement économique et collaboration entre les différentes entreprises). L'URSCOOP est mandatée pour accompagner le projet.

Ce lieu est utilisé par les salariés, administrateurs et partenaires de la FAI pour les repas de midi. Il peut être par ailleurs un espace d'expression relatif aux activités pastorales, qu'il peut permettre des espaces de travail entre les salariés et les élus se retrouvant aux Adrets, qu'il permet d'accueillir des réunions de portée départementale, nationale ou internationale. La contribution de la FAI est à but non intéressé.

Afin de garantir un espace de restauration adapté aux besoins des salariés et des activités de l'Association, de s'insérer encore davantage dans la vie du village des Adrets, le CA de la FAI décide de se positionner comme membre fondateur dans ce projet de SCIC, et d'apporter au capital de la SCIC à hauteur de 6 parts pour un montant de 300! .

Il autorise également le Président ou le Coordinateur à procéder à la signature des différents documents nécessaires à la création de la SCIC et à l'engagement de la FAI dans ce projet.

3.3 Suites à donner aux amortissements des investissements au Sénégal

La Commissaire aux comptes nous avait alerté sur la nécessité de conserver ou pas, dans les bilans de la FAI, des valeurs d'amortissements de travaux ayant été réalisés au Sénégal (dans le cadre des anciennes actions de coopération décentralisée). L'ensemble représente environ 60.000 € de valeurs résiduelles, couvertes à 100% par des crédits de la Région Rhône-Alpes, ces crédits faisant eux-mêmes l'objet d'amortissements au même rythme que les investissements correspondants. La liquidation de ces sommes appauvrirait le passif et l'actif du bilan mais sans autres conséquences.

Nous avons fait le point sur l'état actuel des investissements réalisés ainsi que sur les durées résiduelles des amortissements (cf. tableau ci-dessous). Sur cette base, notre Commissaire aux comptes estime qu'il faut effectivement sortir ces immobilisations du bilan de la FAI et nous demande toutefois de prendre l'avis du Conseil Régional. Suite à cette démarche de vérification, nous proposerons aux administrateurs de délibérer lors d'un prochain CA.

Investissement	Etat des amortissements	État des infrastructures et matériels	Décision comptable
Réhabilitation de forages, abreuvoirs au Sénégal	Amortissements jusqu'en 2024	Les infrastructures existent (gros œuvre), ne servent pas à la FAI, état de vétusté non connu car plus de suivi FAI	
Parcs de contention et clôtures au Sénégal	Amortissements jusqu'en 2024	Les infrastructures existent (gros œuvre), ne servent pas à la FAI, état de vétusté non connu car plus de suivi FAI	
Unités laitières au Sénégal	Derniers investissements amortis en 2013, sauf gros œuvre, maçonnerie, adduction d'eau	Les matériels sont obsolètes compte tenu de l'usage, affectation du gros œuvre non connu car plus de suivi FAI	
Equipement informatique de la MDE au Sénégal	Amorti en 2008	Ne sert pas à la FAI Obsolète	
2 ordinateurs portables pour la MDE au Sénégal	Amorti en 2012	Ne servent pas à la FAI Obsolètes	
Presses botteleuses et tracteurs au Sénégal	Amortis en 2008 et 2010	Ne servent pas à la FAI Obsolètes	
Mise en place d'un parc de nuit sur Périoule - Isère (1999)	Amorti en 2004	Ne sert pas à la FAI Obsolète	
Achat groupé de panneaux solaires - Isère (1999)	Amorti en 2009	Ne servent pas à la FAI Obsolètes	
Dispositif d'effarouchement - Isère (2003)	Amorti en 2008	Ne sert pas à la FAI Obsolète	

Le CA constate qu'en effet il conviendrait de ne pas conserver ces amortissements dans la comptabilité de la FAI. Il charge l'équipe technique d'adresser un courrier de demande d'avis au Conseil Régional sur cette question. Il statuera sur la base de cette réponse lors d'un prochain CA.

3.4 Organisation et dates de l'AG 2014 et du 3ème Salon des Entrepreneurs en alpage

Les élections municipales sont prévues les 23 et 30 mars 2014. Les maires ne seront pas élus avant la mi-avril. Pour permettre aux élus des communes de montagne de participer, il ne faut pas organiser l'AG avant le 24 avril. En revanche, elle doit être tenue avant la fin du mois d'avril pour permettre aux responsables d'alpage d'organiser leur saison.

Dans ce contexte, l'objectif est de permettre aux nouveaux élus de prendre contact avec la question pastorale, de faire connaissance entre eux et avec leurs partenaires.

Cette AG et le Salon des Entrepreneurs qui lui est associé pourraient donc être centrés sur la prise de contact pour les nouveaux élus avec le sujet pastoral et les éleveurs, et réciproquement. Cette démarche intéressera autant les responsables d'alpages, les élus des communes de montagne, les entrepreneurs et les partenaires.

En termes d'organisation, les abords de l'agglomération grenobloise pourraient être bienvenus, afin de faciliter l'accès aux élus de montagne. Par ailleurs, il est à noter que les villes de Grenoble et de Pontcharra sont adhérentes à la FAI, et sont à jour de leurs cotisations. Il pourrait être à ce titre opportun de construire quelque chose avec eux.

La proposition est de se rapprocher de l'IRSTEA et de bénéficier des espaces verts aux alentours.

Pour l'organisation pratique, et afin de développer l'attractivité de cette AG et du salon qui lui est associé, des ateliers pourraient être organisés sur des séquences de 20' (avec horaires) animés par des binômes techniciens et administrateurs, sur les thèmes suivants :

- Technique, matériels, chiens, contention avec la MSA, métiers pratiques
- Travaux, financements, bases de données, gouvernance
- Groupements Pastoraux
- Festival du Film
- Economie / tourisme / produits...
- .../...

Le principe de tenir l'AG sur Grenoble est retenu.

Pour Jean PICCHIONI, il serait prudent de retarder la date de cette AG après que les conseils municipaux et les syndicats de communes se soient réorganisés, la proposition retenue est de chercher une date dans la dernière semaine d'avril au plus tard (24 avril dernier délai).

4 SERVICES AUX ADHERENTS

4.1 Programmation des équipements pastoraux 2013 et 2014

Ligne du Conseil Général, dossiers des GP et AFP

Comme depuis plusieurs années, les demandes de subventions pour les projets d'améliorations pastorales sont plus importantes que la dotation du Conseil Général.

La programmation 2014 issue du règlement d'exemption permet une procédure simplifiée dans la gestion et le suivi administratif de ces dossiers. Cette facilité d'accès aux financements permet aux alpagistes de mettre en œuvre leurs projets et place la politique pastorale du Conseil Général de l'Isère au plus près des attentes des acteurs de terrain. La pérennité de cette ligne est remise en question à la fin de l'année 2014. Plusieurs présidents de GP et AFP nous ont fait remonter l'importance de la souplesse administrative de cette ligne dans la mise en œuvre des projets d'améliorations pastorales comparativement aux procédures des dossiers des PPT.

Devant l'incertitude quant à la pérennité fin 2014 de la ligne directe "règlement d'exemption" du CG, une note précise sur l'intérêt du maintien de cette ligne directe sera portée à connaissance des élus et des techniciens du Conseil Général avant la fin de l'année.

4.2 Fonctionnement des GP

Christophe MOULIN rappelle la démarche de contrôle réalisée en 2013 par les services de la DDT, qui globalement montre le bon état des structures. Il fait également état des différentes formes sociétaires, en soulignant qu'un travail sur ces formes est en cours à l'échelle des Alpes. Les nouveaux cadres de création, sous forme associative, semblent mieux convenir.

Christophe MOULIN présente le classeur édité dans le cadre du programme Pastoralpes, qui présente un grand intérêt pour les responsables de GP, puisqu'il contient, homogénéisées sur l'ensemble du massif des Alpes, toutes les informations nécessaires à la bonne gestion d'un GP (constitution d'un GP, tenue de l'Assemblée Générale, embauche des bergers, etc...).

Michel DIDIER propose une autre question : Dans le but de partir sur les statuts des bergers, il conviendrait de travailler sur les relations avec les bergers, car à partir des tâches et des objets du Groupement Pastoral, on peut atteindre les conditions de travail.

Constant PLANCON demande comment faire pour recruter un berger sur un CDI si on a pas de travail en hiver.

Michel DIDIER pense que le CDD ne convient pas pour l'emploi des bergers dans le sens où les activités du GP sont concordantes avec les durées d'emploi.

Denis REBREYEND pense que cela mérite un travail à part entière, qu'il faut mobiliser les négociations syndicales. Dans le respect de la légalité, il faut trouver les bons équilibres pour ne pas mettre en péril ce métier.

En ce qui concerne les contrats de travail des bergers salariés, une Commission Bergers-Employeurs sera réunie par la FAI en janvier 2014 et abordera les questions de types de contrats.

4.3 Décret autorisant le non reversement des MAE (PHAE et MAEt) et suites à donner / Document associés

Le décret permettant la non obligation des reversements de la PHAE et des MAEt est paru. Pour ce faire, il faut que le GP décide en AG ce principe et qu'il propose un bulletin d'adhésion rappelant les règles décidées quant au reversement.

4.4 Suites à donner aux permanences 7/7 animaux morts et loup

4.4.1 Demande d'expertise prédation

Les responsables d'alpages passent de plus en plus en direct avec l'ONCFS pour les demandes d'expertise suite aux prédatons du loup. La FAI est en tête de la chaîne de l'information. Florent SALVI souligne qu'il peut être intéressant de maintenir des partenariats en ce sens.

Pour le vautour fauve, Alain HARET rappelle sa position qui est d'aller sur des moyens et techniques de protection, mais pas seulement sur des stratégies d'étude.

Il est proposé de maintenir le service de permanence prédation en 2014, car il permet également de faire circuler de l'information quant aux prédatons. C'est également un soutien aux éleveurs et bergers engagés en montagne.

La FAI participera aux comités de pilotage qui seront organisés sur ces sujets.

4.4.2 Evacuation des animaux morts en alpage

En ce qui concerne les animaux morts en alpage, à cette date, 12 évacuations ont été faites cette année, qui n'est pas terminée. Il est rappelé que l'hélicoptère reste le moyen mobilisé en dernier recours et seulement si les enjeux locaux le nécessitent.

4.5 Assurance mortalité, état des souscriptions suite aux nouveaux tarifs et nouvelle organisation

En 2013, devant les contraintes de réduction des budgets du CGI affectés aux logiques pastorales, il a été proposé de supprimer l'aide à l'assurance mortalité qui représentait 40% des montants des cotisations. 4 alpages bovins sur 28 ont décidé de ne pas reconduire leur souscription (-13% sur le nombre de contrat), 2 alpages ovins sur 10 n'ont pas reconduit (-20% sur le nombre de contrats).

Figure 1 : Variation des effectifs assurés 2012-2013

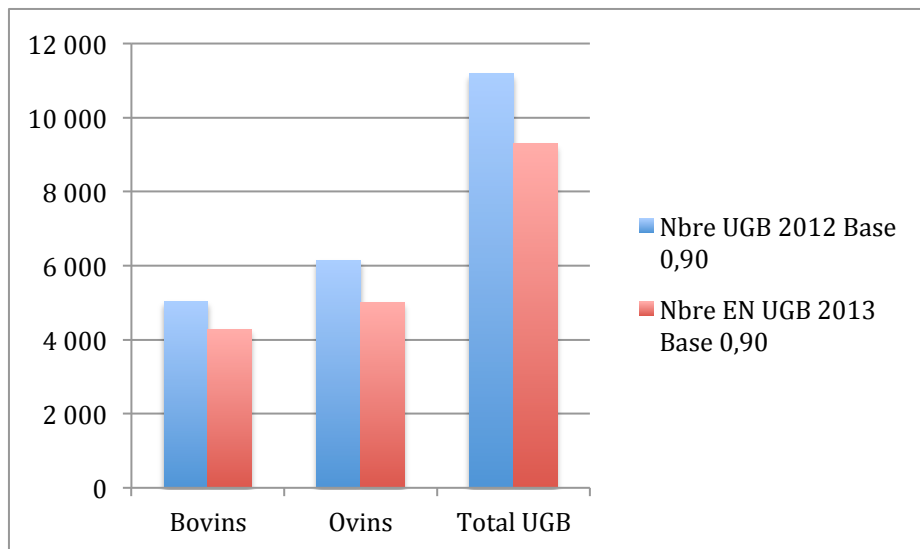
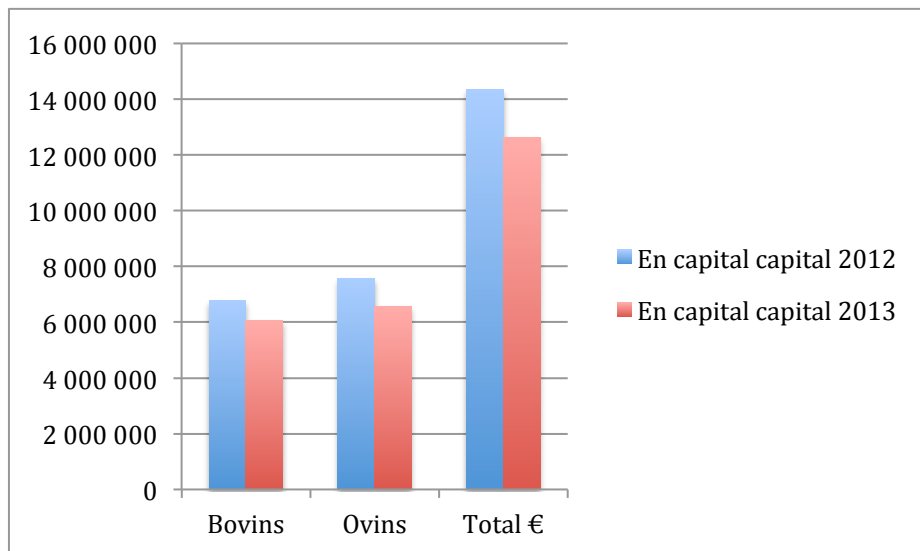


Figure 2 : Variation des valeurs de cheptels assurés 2012-2013



Le CA prend note de l'évolution des souscriptions à ces contrats d'assurance. Contact sera pris avec GROUPAMA pour que l'offre reste en rapport avec les attentes et les capacités de financement des GP.

5 NOUVEAUX PROJETS, NOUVELLES ORIENTATIONS

5.1 Conventions d'Assistance Technique relatives aux études

Il est proposé aux porteurs de projets d'améliorations pastorales une convention d'Assistance Technique par la FAI, qui permet de construire les projets, de monter les dossiers de demandes de financements, d'accompagner les mises en paiement.

L'équipe technique de la FAI instruit également, pour le compte des porteurs de projets, des dossiers de demandes de financements relatifs aux différentes études (diagnostics pastoraux en particulier). Ces derniers ne font pas l'objet de convention d'Assistance Technique.

Ce travail nécessite des contacts avec les demandeurs, les usagers pastoraux, afin de repérer les premiers enjeux et de bâtir le cadre du projet, de mobiliser les différents acteurs. Ensuite, l'équipe de la FAI se charge de constituer et de suivre les dossiers de demandes de financements, comme pour les améliorations pastorales.

Il n'y a pas à ce jour de montant d'assistance technique sur ces projets, la FAI le prenant à sa charge sur ses moyens.

Dans la mesure où les exigences des financeurs et des demandeurs sont croissantes, il est proposé de présenter aux porteurs de projets d'études une convention d'assistance technique, au taux de 8%, au même titre que pour les améliorations pastorales. A compter de la programmation 2014, cette dernière sera signée au moment du dépôt de la demande de financement ; elle pourra être annulée en cas de non obtention du financement.

5.2 Point sur l'appel à projet GIEE "Mobilisation en faveur de l'Agro-écologie"

5.2.1 L'appel à projet GIEE "agneau d'alpage"

La FAI, avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère, comme il en a été question lors du CA de juin 2013, a déposé un projet de reconnaissance et de mise en œuvre d'un agneau d'alpage, dans le cadre de l'appel à projet GIEE lancé par le Ministère de l'Agriculture sur des financements CASDAR.

Le CA autorise le Président et le Coordinateur à mettre en œuvre les actions afférentes à la bonne conduite de ce dossier.

5.2.2 L'appel à projet GIEE "entreprise agro-pastorale de territoire"

Ce projet a pour objectif de mettre en avant et de faire progresser les liens entre les acteurs économiques de la montagne en prenant Belledonne comme terrain d'expérimentation.

Il est en lien avec les projets de produits d'alpage et de valorisation touristique.

Pierre OSTIAN fait le point sur la saison 2013 en Belledonne. Elle est de bonne qualité, elle mobilise beaucoup d'acteurs, met en avant les savoirs faire. Les hébergeurs en alpage sont très présents. La proposition de la Commission est de mettre à profit l'année 2014 pour faire le bilan des actions.

Suite au CA de juin 2013 concernant les opportunités des GIEE centrés sur les logiques de territoire pour les économies pastorales, un projet construit en partenariat avec l'Espace Belledonne a été déposé auprès de la DRAAF. Le CA autorise le Président et le Coordinateur à mettre en œuvre les actions afférentes à la bonne conduite de ce dossier.

6 QUESTIONS DIVERSES

6.1 Perspectives Festival du Film Pastoralismes et Grands Espaces 2014

Rapporteur Jean PICCHIONI

L'édition de 2012, la 10^{ème}, a été particulièrement réussie. Les grandes idées pour le devenir de ce festival sont notamment d'élargir les actions, sur la base de personnes ressource locales, dont l'enseignement agricole. Il s'agirait d'ouvrir le CA de l'Association Pastoralismes du Monde.

Pierre OSTIAN souligne qu'il est difficile de faire le grand écart entre des publics professionnels et occasionnels, mais que c'est la force du projet. Il faut mettre l'accent sur l'accueil du grand public.

Pour Jean PICCHIONI, il faut travailler à la fois avec la Station et les acteurs de la solidarité internationale.

Pierre OSTIAN rappelle que les temps de projection se font sur toute l'année, ce qui permet de ne pas limiter le festival aux seules 3 journées tous les 2 ans. L'idée est de travailler sur la question de la notoriété de la Station et du thème.

Le CA autorise le Président et le Coordinateur à étudier et engager les actions de partenariat avec Pastoralismes du Monde sur ce projet pour permettre la réalisation du festival en 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18 h 00.



Budget Prévisionnel 2013 - Charges

Intitulé Charges	Montant Charges
Rémunérations, charges sociales et taxe sur les salaires	432 921
MS PierreJu Cournil (indemn CP, 13° mois 2012, indemn rupture)	10 566
MS Cathy Davoine (8 mois refacturés à la ComCom du Glandon)	12 671
MS Morgane Walters (CDD x mois)	6 878
Indemnités Morgane Walters en Service Civique	420
Indemnités d'éloignement missions Jean-Marie Davoine (CESU)	1 000
Indemnités des stagiaires (36 mois)	10 000
Tickets restaurant (y compris prestation de service)	9 500
Déplacements, missions, réceptions (y compris administrateurs)	10 000
Indemnités de remplacemnt des administrateurs en mission FAI	5 000
Loyer, Electricité, Fuel, Entretien + maintenances	11 000
Télécommunications et Affranchissements + maintenances	13 000
Fournitures bureau, info, photo, doc, colloques, Petit Matériel	6 000
Maintenance informatique + copieur couleur/fax (loyer + maintenance)	11 500
Location des véhicules	17 200
Entretien des véhicules	5 000
Frais de carburant et péages	13 500
Honoraires commissaire aux comptes	4 100
Personnels intérimaires	-
Assurances (véhicules, bureaux, info... + RC)	3 700
Communication / Prospection / Cotisations et Dons	500
Achats groupés	-
TOTAL des charges externes directement en lien avec les projets DONT prestations d'hélicoptages (HELISAF, HDF)	78 637
PROV risque de pertes de recettes sur arrêts maladie (obj 10000 sur 5 ans)	2 000
PROV pour renouvlt mat. info. et outils de relevés de terrain SIG	1 000
PROV pour formation équipe FAI (jrnées non facturables + déplts)	2 500
Services bancaires	500
Frais financiers	1 500
Dotation aux amortissements	22 000
Constitution de fonds propres	10 000
TOTAL DES CHARGES	702 594 €



6 i X[YhDf fj]g]cbbY &\$%

DfcXi]hg

a cbtUbt
Z]bUbWVa Ybt

a cbtUbt
a cV]]gUV`Y
Yb &\$%

W Uf[Yg`Yi HfYbYg
X]fYWVa Ybh
Yb ``]Yb
Uj YW`Yg`dfc`Yfg

total des	Conventions Pluriannuelles	166 295	163 733	37 964
total des	Subventions Ponctuelles	106 796	106 796	36 447
total des	AMO des TP	41 703	41 539	
total des	Appuis Techniques	81 536	73 536	
total des	Prestations de Formation	50 082	47 270	2 976
total des	Etudes Diagnostics	78 798	36 348	50
total des	Prestations Diverses	119 771	90 333	200
total des	Autres Produits	75 919	84 419	1 000
TOTAL GENERAL		720 899	643 973	78 637



Budget Prévisionnel 2014 - Charges

Intitulé Charges	Montant Charges
Rémunérations, charges sociales et taxe sur les salaires	399 687
Indemnités Morgane Walters en Service Civique	660
Indemnités d'éloignement missions Jean-Marie Davoine (CESU)	1 000
Indemnités des stagiaires	10 000
Tickets restaurant (y compris prestation de service)	9 500
Déplacements, missions, réceptions (y compris administrateurs)	10 000
Indemnités de remplacemt des administrateurs en mission FAI	5 000
Loyer, Electricité, Fuel, Entretien + maintenances	11 000
Télécommunications et Affranchissements + maintenances	13 000
Fournitures bureau, info, photo, doc, colloques, Petit Matériel	6 000
Maintenance informatique + copieur couleur/fax (loyer + maintenance)	11 500
Location des véhicules	17 200
Entretien des véhicules	5 000
Frais de carburant et péages	13 500
Honoraires commissaire aux comptes	4 100
Personnels intérimaires	-
Assurances (véhicules, bureaux, info... + RC)	3 700
Communication / Prospection / Cotisations et Dons	500
Achats groupés	-
TOTAL des charges externes directement en lien avec les projets DONT prestations d'hélicoptages (HELISAF, HDF)	80 000
PROV risque de pertes de recettes sur arrêts maladie (obj 10000 sur 5 ans)	2 000
PROV pour renouvlt mat. info. et outils de relevés de terrain SIG	1 000
PROV pour formation équipe FAI (jrnées non facturables + déplts)	2 500
Services bancaires	500
Frais financiers	1 500
Dotation aux amortissements	14 250
Constitution de fonds propres	10 000
TOTAL DES CHARGES	633 097 €